

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 38 - SEM Micropolis - rapport des élus administrateurs - 2025

Délibération n° 008400

SEM Micropolis - rapport des élus administrateurs - 2025

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	08/09/2026	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon est actionnaire de la Société d'Économie Mixte Micropolis à hauteur de 30% du capital. L'activité de la SEM est directement liée au contrat de concession de service public qui lui a été confié par le Syndicat Mixte de Micropolis pour l'exploitation et la gestion du site du parc des expositions de Besançon.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires d'une entreprise publique locale se prononcent, après débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis par leur(s) représentant(s) au conseil d'administration.

La SEM Micropolis a enregistré une très bonne année d'activité, et 2025 s'est déroulée sans évènement majeur susceptible de remettre en cause la continuité de la société. Sa situation financière est saine.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, Mme GRUILLOT et MM. FAGAUT, COUËSMES et LEUBA, élus représentant la Ville de Besançon dans les instances de la Société d'Économie Mixte Micropolis, présentent au conseil municipal le rapport annuel 2025 de la société.

Il est rappelé qu'en 2025, les représentants de la Ville de Besançon étaient Mme CHARVET (remplacée par M. POULIN le 18/12/2025), MM. BERTAGNOLI, BODIN et FAGAUT.

Les données sont issues du rapport de gestion et du rapport sur la gouvernance d'entreprise approuvés en assemblée générale de la SEM le 19 juin 2026 (extraits en annexe).

Les informations du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L151-1 du Code de Commerce ou présentant un caractère confidentiel.

I. Fiche d'identité

La SEM Micropolis a été constituée le 11 mai 1998 à Besançon, pour une durée de 30 ans, par la Ville de Besançon, le Département du Doubs, les chambres consulaires et des partenaires financiers.

En tant que SEM, elle est détenue à + de 50% par des collectivités publiques.

Son siège social est situé 3 Boulevard Ouest à Besançon.

Son objet social (extrait des statuts) est le suivant :

- l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur de Parc des Expositions et des Congrès ;
- la conception, l'organisation, l'animation de manifestations, de foires intéressant l'économie locale, départementale et régionale,
- l'assistance et le conseil se rapportant aux activités ci-dessus.

L'activité de la SEM est directement liée au contrat de concession de service public pour l'exploitation du parc des expositions de Besançon, confié par le Syndicat Mixte de Micropolis (S.Y.M.M) propriétaire du site. Le contrat en cours arrivera à échéance au 31/12/2028.

La SEM Micropolis peut intervenir pour le secteur privé et pour le secteur public.

A/ Ressources humaines

La SEM Micropolis emploie 35 salariés permanents (33 ETP en moyenne), répartis entre les services techniques, la restauration, les foires et salons, et l'accueil/administration.

Pour les grandes manifestations, la SEM recourt à des personnels intérimaires et intermittents et les effectifs atteignent 72 ETP en mai (plus d'une centaine de contrats), période de la Foire Comtoise.

L'effectif moyen sur 2025 est donc de 45,9 ETP en intégrant les temporaires.
La politique salariale et le dialogue social sont revisités chaque année.

B/ Actionnariat

La SEM Micropolis est une société anonyme d'économie mixte avec conseil d'administration.
Son capital est de 100 000 euros (5 000 actions de 20 euros), il est inchangé depuis sa création, tout comme son actionnariat.

Au 31/12/2025, la répartition des parts dans le capital et des sièges en conseil d'administration était la suivante :

Actionnaires	part dans le capital	NB de sièges au Cadm°	Nom des représentants	
Ville de Besançon	30,00%	4	N.BODIN K.BERTAGNOLI	Mme A. CHAUVET / A.POULIN L.FAGAUT
Département du Doubs	30,00%	4	Mme C. BOUQUIN S.RUTKOWSKI	M. VIENET R. KRUCIEN
Chambre Int. d'agriculture Doubs-Terr.Belfort	6,00%	1	T. GROSHENRY	
Chambre des métiers et d'artisanat du Doubs	6,00%	1	Mme MORGADINHO	
CCI Saône Doubs	8,00%	1	Mme BAUDIN	
Crédit Mutuel	6,80%	1	M. BOICHARD	
Crédit Agricole FC	6,60%	1	J. BIGNON	
Caisse d'Epargne BFC	6,60%	1	S. ROLLET	
total	100,00%	14		

C/ Gouvernance et bilan de la gouvernance

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, et la nomination d'un Directeur Général Délégué.

La Présidente Directrice Générale est Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental du Doubs (conseil d'administration du 4 février 2020).

Le Directeur Général Délégué est M. Didier SIKKINK.

Au cours de l'année 2025, le conseil d'administration s'est réuni 3 fois, les 16 avril, 5 novembre et 18 décembre, et l'assemblée générale ordinaire une fois pour l'arrêté des comptes 2024.

Les décisions soumises aux conseils d'administration et à l'assemblée générale ont porté sur la vie courante de la société.

Les élus représentant la Ville ont été présents à 50% dans les instances de la SEM Micropolis.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (conclues entre la SEM et ses actionnaires ou sa Direction, hors opérations courantes) fait état :

- du contrat de délégation de service public et ses avenants, conclus entre le S.Y.M.M et la SEM, avec des acteurs communs entre les actionnaires de la SEM et les membres du S.Y.M.M
- du tarif spécifique sur les locations d'espaces appliqué aux collectivités membres du S.Y.M.M
- d'une mission de coordination d'activité confiée au Directeur Général des Services du Département du Doubs à titre gratuit (novembre 2025 – 31 mars 2026).

D/ Contrat de concession de service public

Le S.Y.M.M a confié à la SEM Micropolis la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions et des Congrès, dans le cadre d'un contrat de concession de service public.

Le contrat en cours porte sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2028.

Les principales missions du contrat portent sur la gestion de l'activité et sur l'entretien (y compris grosses réparations) du site.

Le S.Y.M.M. met à disposition de la SEM les équipements publics lui permettant de mener à bien la mission de service public qui lui est confiée.

En contrepartie de cette mise à disposition la SEM :

- verse au S.Y.M.M chaque année, une redevance composée d'une part fixe et d'une part variable. Le montant enregistré dans les comptes de la SEM s'élève à 169 753 €,
- accorde des tarifs préférentiels de location d'espaces aux membres du SYMM,
- réalise des travaux de grosses réparations et des investissements destinés à l'amélioration du Parc.

Sur ce dernier point, l'engagement de la SEM d'investir 2 580 k€ sur la durée de la DSP (dont 1 700 k€ pour la rénovation du Palais) est d'ores et déjà respecté : fin 2025, les investissements cumulés atteignent 3037 K€.

E/ Vie sociale

En 2025, la SEM Micropolis n'a fait pas l'objet de contrôles des autorités (URSSAF CRC, AFA, autre)

Il n'y a pas eu de modification statutaire en 2025.

La SEM ne détient pas de parts sociales dans une autre société.

La SEM n'a pas distribué de dividendes depuis sa création.

II. Exploitation et gestion du site

A/ Activité

L'activité de la SEM se répartit entre les Foires et Salons (portés en direct ou par des organisateurs), la location de salles (réunions, site d'examens et congrès notamment), la salle de spectacle et la restauration (traiteur au sein du Palais des Congrès et Restaurant « Boulevard Ouest »).

En 2025 la SEM a connu un bon niveau d'activité, malgré une année impaire sans MICRONORA et malgré l'annulation de « Vache de Salon » pour raisons sanitaires.

Plus d'une dizaine de manifestations « Foires et Salons » (hors brocantes mensuelles) ont été organisées en propre par la SEM Micropolis en 2025. Au global, ce sont près de 60 événements grand public accueillis ou organisés par la SEM et 90 manifestations privées accueillies sur le site.

En 2025, la SEM a organisé comme tous les 2 ans la Haute Foire de Pontarlier, et a accueilli pour la première fois le salon professionnel Forest Innov.

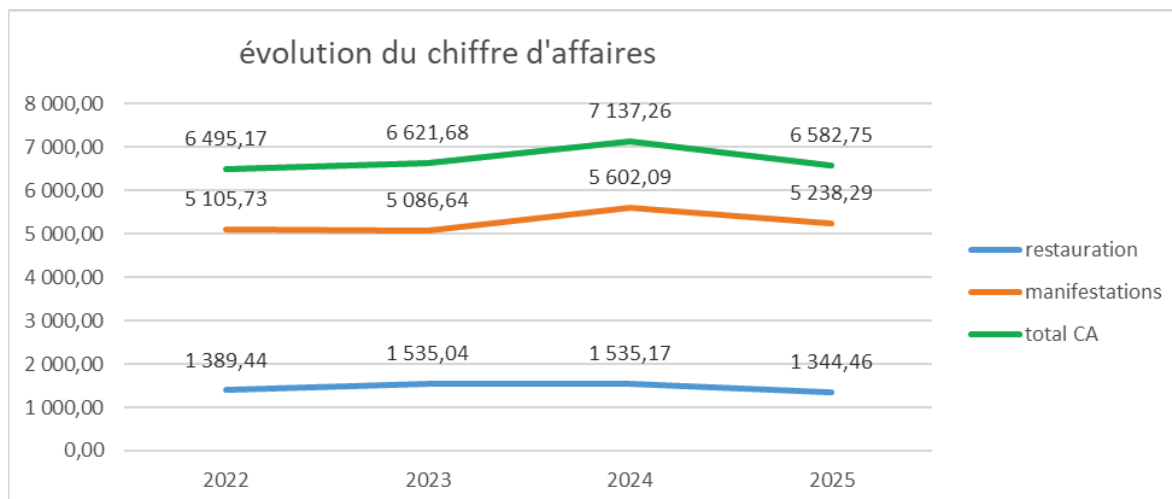
La Foire Comtoise, événement annuel majeur organisé par la SEM, a totalisé 130 940 visiteurs.

Le site a également organisé ou accueilli, entre autres : le salon « Cap vers l'emploi », le salon de l'Habitat, la Foire de Pentecôte, le Tatoo show, les brocantes, le salon des Mariés, le Salon des vins, les Camping-Cars folies, Studyràma et le Salon de l'Etudiant, le Salon culture japonaise, etc.

La SEM souligne également l'accueil d'événements professionnels (Carrefour des collectivités locales, secteur parapharmaceutique, concours de la fonction publique, convention d'entreprise CERFrance, et des arbres de Noël de différentes entreprises.).

D'un point de vue financier, le chiffre d'affaires global s'établit à 6 583 k€. Il était de 6 622 k€ en 2023, dernière année comparable sans MICRONORA, donc son évolution globale est stable.

La répartition du chiffre d'affaires par grands secteurs d'activité est la suivante (années paires avec MICRONORA) :



B/ Faits majeurs

Aucun fait majeur n'est à signaler durant l'année 2025.

C/ Perspectives

Les perspectives d'activité en 2026 sont favorables, notamment avec l'accueil de MICRONORA et du salon RETROPOLIS. Toutefois, dans le contexte de la crise sanitaire (dermatose nodulaire), l'absence des Montbéliardes à la Foire Comtoise 2026 pourrait pénaliser l'évènement.

Par ailleurs, les travaux liés à la RN57, auxquelles la SEM est associée, auront des conséquences notamment sur la modification des accès et le nombre de parkings disponibles pour le Parc. Dans ce cadre, un avenant n°4 au contrat de CSP est en cours de négociation entre le S.Y.M.M et la SEM pour la prise en charge de certains travaux par la SEM.

Enfin, la fin du contrat actuel de CSP et la fin (théorique, indiquée dans les statuts) de la SEM en 2028 doivent conduire à une réflexion stratégique pour envisager les années futures. En ce sens, un projet d'entreprise a été engagé par la Gouvernance fin 2025.

III. Données économiques

Les comptes annuels 2025 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes. Au 31 décembre 2025, ils sont arrêtés comme suit :

A/ Bilan

ACTIF en K€	31/12/2025	31/12/2024	PASSIF en K€	31/12/2025	31/12/2024
Actif immobilisé	1 263	1 362	Fonds propres	1 895	1 614
Mise à dispo SYMM	10 112	10 449	Mise à dispo SYMM	10 112	10 449
Stocks	34	37	Provisions	335	332
Créances	693	458	Emprunts	398	755
Trésorerie	2 155	2 054	Dettes d'exploitation	1 516	1 211
TOTAL Actif net	14 257	14 361	TOTAL Passif	14 257	14 361

Les capitaux propres s'élèvent à 1 895 k€, intégrant le bénéfice 2025 de 281 k€. Ils sont largement supérieurs au montant du capital social initial (100 k€), preuve que la SEM a généré des résultats cumulés positifs depuis sa création.

La SEM poursuit le remboursement des emprunts souscrits conformément à leurs échéanciers. Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 335 k€.

Le poste des « avances conditionnées » (10 112 k€) au passif trouve son équivalent en actif immobilisé et correspond à la valeur des biens mis à disposition par le S.Y.M.M dans le cadre du contrat de concession.

La trésorerie est significative à date d'arrêté des comptes. Elle est pour partie destinée à couvrir le premier trimestre d'activité N+1 pendant lequel les recettes sont faibles.

Les ratios bilanciels sont satisfaisants.

B/ Résultat

Le résultat se lit avec la présence du salon MICRONORA en année paire.

La SEM réalise un excédent de 281 338 € au titre de l'année 2025.

Résultat synthétique en K€	2025	2024	2023	2022
produits d'exploitation	6 749	7 323	6 852	6 635
<i>dont chiffre d'affaires</i>	<i>6 583</i>	<i>7 137</i>	<i>6 622</i>	<i>6 495</i>
charges d'exploitation	6 524	7 093	6 679	6 505
<i>dont masse salariale (*)</i>	<i>3 272</i>	<i>3 367</i>	<i>3 166</i>	<i>3 171</i>
résultat d'exploitation	225	230	173	130
résultat financier	56	64	55	-1
résultat exceptionnel	0	1	3	0
IS +interressement	0	0	0	0
bénéfice (+) ou perte (-)	281	295	231	129

Le résultat d'exploitation, directement issu de l'activité, est un excédent de 225 k€, auquel s'ajoute 56 k€ de revenus des placements financiers pour aboutir à l'excédent net global.

Le total des produits (6 749 k€) est quasi exclusivement constitué du chiffre d'affaires (6 583 k€).

Le total des charges est de 6 524 k€.

La masse salariale, y compris les personnels intérimaires et détachés, est de 3 272 k€ soit 50% du total des charges. Elle est en hausse de 3,4 % par rapport à 2023 (année comparable sans MICRONORA). Trois départs en retraite ont alourdi le montant global salarial en 2025, ils ont été couverts par des reprises de provisions constituées à cet effet.

Les principaux autres postes sont les achats d'alimentation (405 k€), les fluides (285 k€), les locations de matériel (351 k€) et les frais de communication et de publicité (377 k€).

Les ratios de gestion et d'activité sont satisfaisants.

C / Tableau des résultats des cinq derniers exercices

en k€	2021	2022	2023	2024	2025
capital social	100	100	100	100	100
nombre d'actions ordinaires	5000	5000	5000	5000	5000
chiffre d'affaires	2 328	6 495	6 622	7 137	6 583
résultat avant impôts, participation, dot° aux prov° et amortissement	573	387	653	658	608
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
résultat après impôts, participation, dot° aux prov° et amortissement	89	129	230	295	281
résultat distribué	0	0	0	0	0
résultat par action	17,75	25,88	46,01	59,06	56,27

2021= année COVID

IV. Relations avec la Collectivité

En tant qu'actionnaire, la Ville de Besançon réalise un pilotage et un suivi régulier de la société.

Il y a très peu de flux financiers entre la SEM Micropolis et la Ville de Besançon. En 2025, la Ville a versé 2 k€ de prestations facturées par la SEM (stand Foire Comtoise).
La Ville de Besançon est garante d'un emprunt souscrit par la SEM, dont l'encours est de 120 k€ au 31/12/2025.

Le Conseil Municipal du 18 septembre 2025 a désigné M. POULIN en remplacement de Mme CHARVET, démissionnaire. Par ailleurs, le Conseil a été sollicité sur le rapport 2024 des élus administrateurs de la SEM.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2025 des élus mandataires de la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Micropolis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement

Micropolis | Besançon

Rapport d'activité S.E.M. MICROPOLIS Année 2025

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

a) Historique

Considérant l'intérêt général que revêtait la gestion d'un site destiné à l'accueil d'événements, les principaux acteurs publics locaux ont choisi de créer une société d'économie mixte locale dont l'objet social est le suivant :

- l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur de parcs d'expositions et des congrès,
- la conception, l'organisation, l'animation, le développement de foires, manifestations, salons professionnels, congrès, expositions, réunions nationales ou internationales, et intéressant l'économie d'une ville, d'un département et d'une région,
- l'aménagement, la construction et la décoration de stands d'expositions,
- l'assistance et le conseil se rapportant aux activités décrites précédemment,
- l'exploitation, la gestion de restaurants permanents et événementiels, de bars, de points de vente à emporter et d'activité traiteur (activités ayant fait l'objet d'une modification des statuts en janvier 2017).

Ainsi, la Société d'Économie Mixte Micropolis (par abréviation S.E.M.M.) a été constituée le 11 mai 1998 à Besançon avec pour actionnaires publics et privés :

- Le Conseil Général du Doubs (30%)
- La Ville de Besançon (30%)
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (8%)
- La Chambre d'Agriculture du Doubs (6%)
- La Chambre de Métiers du Doubs (6%)
- La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (6,8%)
- Le Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté (6,6%)
- La Caisse d'Épargne de Franche-Comté (6,6%).

Son siège social est fixé à Besançon, Micropolis.

La durée de la société est fixée à 30 ans à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés (soit jusqu'au 14 juillet 2028), sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Elle possède un capital social d'un montant de cent mille euros (initialement 500 000 francs) divisé en 5.000 actions de 20 euros (initialement 100 francs), souscrites à l'origine en numéraire.

Aucune évolution ou modification de l'actionnariat n'a été enregistrée à ce jour.

Le nombre de salariés est passé de 15 permanents lors de la création à 22 en 2000 et à 35 actuellement.

Le SYNDICAT MIXTE DE MICROPOLIS a confié à la S.E.M. MICROPOLIS la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions et des Congrès de Besançon pour une durée initiale de dix ans (de 1998 à 2008) puis pour une durée de huit ans (de 2009 à 2016). Enfin, une convention de délégation a été signée le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 12 ans. Cette délégation en cours s'achèvera donc le 31 décembre 2028.

b) Gouvernance

Le Conseil d'Administration a opté pour la modalité de direction générale assumée, sous la responsabilité du Président-directeur général, par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur général délégué.

Depuis le 04 février 2020, la Présidente-directrice générale est M^{me} Christine BOUQUIN, Présidente du Département du Doubs. Elle succède à M. Jean-Louis FOUSSERET, ancien Maire de Besançon, qui avait été désigné en juin 2008.

Son Directeur général délégué est M. Didier SIKKINK qui a pris ses fonctions en janvier 2012 succédant ainsi à M. Jean-Louis TISSOT qui était en poste depuis la création de la structure.

Le nombre de sièges au Conseil d'Administration est fixé à 14 dont 8 pour les collectivités territoriales. Les représentants des Collectivités Territoriales au Conseil d'Administration sont désignés par l'assemblée délibérante de chacune de ces collectivités. Ainsi, ils sont au nombre de 4 pour le Département du Doubs et la Ville de Besançon, 3 pour les organismes consulaires et 3 pour les partenaires privés.

Mandataire social	Fonction	Liste des autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2025
DÉPARTEMENT DU DOUBS		
BOUQUIN Christine	Présidente	Néant
KRUCIEN Raphaël	Conseiller Départemental	Néant
RUTKOWSKI Serge	Vice-président	Gérant gîte sur les Auxons (25)
VINET Michel	Conseiller Départemental	Néant
VILLE DE BESANCON		
BERTAGNOLI Kevin	Adjoint	Chargé de relations territoriales TSE (Dijon)
BODIN Nicolas	Conseiller Municipal	Administrateur AKTYA, Territoire 25, Batifranc Censeur AER (Agence Économique Régionale)
CHAUVET Annaïck (jusqu'au 17/09/2025) POULIN Anthony (à compter du 18/09/2025)	Adjointe Adjoint	Néant N'a pris part à aucune décision en 2025
FAGAUT Ludovic	Conseiller Municipal	Néant
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SAÔNE DOUBS		
BAUDIN Christine-Noëlle	1 ^{ère} Vice-Présidente	DG SBCI (Baume-les-Dames), Gérante de SCI BFM, SCI de l'Industrie, SCI Berchris et holding les Trèfles
CHAMBRE DE MÉTIERS ET D'ARTISANAT DU DOUBS		
MORGADINHO Manuela	Présidente	Gérante SARL MORGADINHO (Thise) 1 ^{ère} vice-présidente de la CAPEB 25 – Présidente du CFA HDC Administrateur GARANCE MUTUELLE, IMDEPAM (Paris), SOCAMA BP BFC
CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DOUBS – TERRITOIRE DE BELFORT		
VUEZ Éric (jusqu'au 03/03/2025) GROSHENRY Thomas (à compter du 04/03/2025)	Membre du Bureau Membre du Bureau	Président Sté Fromagerie de Gellin (Maison du Bois - 25) Non communiqué
BANQUE EUROPÉENNE DU CRÉDIT MUTUEL		
CHATELAIN Jean-Marc (jusqu'au 14/04/25) BOICHARD Mathieu (à compter du 25/06/25)	Directeur agence entreprise Directeur agence entreprise	Néant Néant
CRÉDIT AGRICOLE DE FRANCHE-COMTÉ		
BIGNON Jérôme	Directeur secteur activités Agence dvt territoire	Administrateur IDEHA, SA AKTYA, Habitat 70 Censeur sur la SPL Territoires 70
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ		
Stéphane ROLLET	Directeur Centre d'Affaires Est	Administrateur SEM Pays de Montbéliard immobilier d'entreprises - Membre Conseil d'Administration MEDEF Territoire FC

En 2025, les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale se sont tenues aux dates suivantes :

Conseils d'Administration :

16 avril 2025	Administrateurs Collectivités Territoriales présents : 6 sur 8 Administrateurs Organismes consulaires présents : 2 sur 3 Administrateurs partenaires privés présents : 2 sur 3
05 novembre 2025	Administrateurs Collectivités Territoriales présents : 6 sur 8 Administrateurs Organismes consulaires présents : 1 sur 3 Administrateurs partenaires privés présents : 3 sur 3
18 décembre 2025	Administrateurs Collectivités Territoriales présents : 5 sur 8 Administrateurs Organismes consulaires présents : 3 sur 3 Administrateurs partenaires privés présents : 2 sur 3

Assemblée Générale Ordinaire

26 juin 2025	Administrateurs Collectivités Territoriales présents : 6 sur 8 Administrateurs Organismes consulaires présents : 2 sur 3 Administrateurs partenaires privés présents : 1 sur 3
--------------	--

II. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Examen des comptes et résultats en euros

	COMPTE DE RÉSULTAT DE 2017 À 2025									
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 157 717 €	6 168 113 €	6 620 109 €	1 212 313 €	2 327 516 €	6 495 175 €	6 621 678 €	7 137 266 €	6 582 749 €	-7,77%
Produits exploitation	6 327 981 €	6 424 770 €	6 768 663 €	1 459 574 €	3 408 448 €	6 635 468 €	6 852 355 €	7 323 090 €	6 749 261 €	-7,84%
Charges d'exploitation (Y compris redevance symm)	6 158 495 €	6 327 759 €	6 586 298 €	2 820 706 €	5 313 719 €	6 505 248 €	6 679 591 €	7 093 049 €	6 523 837 €	-8,02%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	169 487 €	97 011 €	182 365 €	-1 361 131 €	94 730 €	130 220 €	172 763 €	230 041 €	225 424 €	-2,01%
Produits financiers	13 553 €	6 877 €	3 400 €	2 384 €	1 944 €	11 586 €	64 038 €	70 718 €	60 299 €	-14,73%
Charges financières	1 835 €	- €	2 816 €	3 363 €	10 057 €	12 181 €	9 442 €	6 919 €	4 385 €	-36,63%
RÉSULTAT FINANCIER	11 718 €	6 877 €	584 €	-979 €	-8 113 €	595 €	54 595 €	63 799 €	55 914 €	-12,36%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	181 205 €	103 889 €	182 949 €	-1 362 110 €	86 617 €	129 625 €	227 359 €	293 840 €	281 338 €	-4,25%
Produits exceptionnels	3 747 €	434 €	9 855 €	5 400 €	2 142 €	1 558 €	3 435 €	2 896 €	- €	-
Charges exceptionnelles	- €	- €	30 470 €	30 001 €	- €	1 823 €	180 €	1 450 €	- €	705,56%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3 747 €	434 €	-20 615 €	-24 601 €	2 142 €	-265 €	3 255 €	1 446 €	- €	-100,00%
Impôts sur les sociétés	83 429 €	10 526 €	45 292 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	101 523 €	93 796 €	117 042 €	-1 386 712 €	88 759 €	129 360 €	230 613 €	295 286 €	281 338 €	-4,72%

Commentaires sur les données chiffrées

Le chiffre d'affaires global s'établit à 6 582 749 € au titre de l'exercice 2025.

L'activité Foires et Salons génère un chiffre d'affaires de 3 647 665 €, pour une marge de 1 449 k€, bénéficiant notamment de la tenue de la biennale de la Haute Foire de Pontarlier.

L'activité Location enregistre un chiffre d'affaires de 971 k€ et une marge de 354 k€. Cet exercice n'a toutefois pas bénéficié d'événements majeurs tels que Micronora, Vache de Salon ou de grands congrès.

La Salle de spectacles confirme sa bonne dynamique avec un chiffre d'affaires de 542 k€ et un résultat de 144 k€.

Le restaurant Boulevard Ouest réalise un chiffre d'affaires de 330 k€, mais demeure déficitaire à hauteur de 45 k€, en raison notamment d'un niveau élevé de charges de personnel malgré une activité soutenue.

L'activité Restaurant traiteur affiche un chiffre d'affaires de 1 067 k€ pour une marge de 24 k€.

Charges et éléments de gestion

S'agissant des charges de personnel, l'exercice a été marqué par trois départs en retraite. Les indemnités correspondantes ont été intégralement couvertes par les fonds capitalisés sur des dispositifs d'assurance dédiés, lors des exercices antérieurs. Par ailleurs, une prime de partage de la valeur, ainsi qu'une prime exceptionnelle, ont été versées en fin d'année afin de récompenser les équipes au regard des bons résultats enregistrés lors des foires 2025.

Concernant les provisions pour grosses réparations, plusieurs reprises ont été effectuées, à hauteur de :

- 28 k€ pour le solde de la réfection du SSI,
- 22 k€ pour la réfection des garde-corps à l'arrière du Palais des Congrès,
- 41 k€ pour la réfection de l'enrobé derrière le hall C.

En parallèle, 19 k€ de nouvelles provisions ont été constituées en prévision de travaux complémentaires sur les sols du Palais des Congrès et les finitions des garde-corps rénovés.

Il est également à noter la comptabilisation de 22 k€ de production immobilisée, correspondant au coût du personnel technique mobilisé pour la réalisation en interne de 15 chalets.

Structure financière

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres s'élèvent à 1 895 089 €, à comparer à un capital social d'origine de 76 224,50 € (soit 500 000 francs en 1998).

L'endettement poursuit sa baisse significative, diminuant de 375 k€, pour s'établir à 1 237 092 € contre 1 612 579 € à fin 2024. Cette évolution résulte notamment du remboursement de 80 k€ d'emprunt lié à la réfection du Palais des Congrès et de 277 k€ de PGE.

Enfin, les conditions favorables de placement (comptes à terme) combinées à un niveau de trésorerie satisfaisant ont permis de dégager un résultat financier positif.

Aucun élément exceptionnel significatif n'est à signaler sur l'exercice.

Commentaires sur l'activité de la société

L'année 2025 s'inscrit comme un exercice globalement positif, avec une rentabilité toutefois contrastée selon les différents secteurs d'activité de l'entreprise.

Les salons organisés par la structure ont, dans l'ensemble, rencontré un franc succès. L'activité Foires & Salons constitue ainsi le principal moteur du résultat, portée notamment par une foire particulièrement performante, générant une marge de 989 481 €, grâce à une maîtrise rigoureuse des coûts conjuguée à une revalorisation des tarifs d'entrée et de location. La Haute Foire de Pontarlier affiche également de très bons résultats, avec une marge de 115 k€, rendue possible par une gestion optimisée des charges par le service technique.

Au global, l'activité Foires & Salons dégage un excédent de marge de 225 734 €, permettant de compenser les écarts constatés par rapport au budget sur les autres activités. À cet égard, la salle de spectacles fait figure d'exception, avec une performance nettement supérieure aux prévisions, portée par une augmentation du nombre de concerts en 2025. Cette dynamique favorable contribue positivement à l'équilibre global.

À l'inverse, le service traiteur présente une rentabilité limitée, en raison de coûts élevés liés à la main-d'œuvre et aux matières premières, dans un contexte inflationniste difficile à maîtriser et face à une contraction du budget restauration des clients. Cette activité pourrait ainsi continuer à rencontrer des difficultés à dégager des marges significatives dans les années à venir.

Le restaurant Boulevard Ouest demeure déficitaire. Cette situation s'explique notamment par une activité Foire insuffisamment soutenue et par un déficit structurel de fréquentation, estimé à une dizaine de couverts manquants chaque midi pour atteindre l'équilibre. L'absence, en 2025, d'événements habituellement porteurs tels que Micronora et Rétropolis a également pesé sur l'activité. Plus largement, le contexte économique a entraîné une diminution des privatisations.

L'activité location, bien que légèrement en deçà des objectifs fixés, reste un contributeur important aux bons résultats de l'exercice. Elle a toutefois été impactée par l'annulation de l'événement Vache de Salon, en raison de la dermatose nodulaire bovine. Ce secteur conserve néanmoins un fort potentiel de marge et participe pleinement à la performance globale de l'entreprise.

Ci-après les chiffres de fréquentation visiteurs des événements grand public de l'année 2025 :

• Luna Park.....	28 000	• Carrefour des Collectivités Locales.....	2 298
• Salon de l'Étudiant.....	5 000	• Salon de l'Habitat.....	9 445
• La Croisée des Bidons.....	2 500	• Salon des Vins.....	8 000
• Brocante de Printemps.....	5 872	• Salon Mille et unes idées (Créatifs).....	5 000
• Tattoo Show.....	9 426	• Bourse des Miniatures.....	700
• Salon Doubs Services.....	300	• Salon des Mariés.....	2 298
• Salon des Recruteurs.....	4 000	• Salon des Antiquaires.....	3 965
• Salon Bien-Être Bio et Spiritualité.....	4 000	• Salon Vache de Salon.....	12 658
• Salon du Chiot.....	1 500	• Camping-Car Folies.....	5 000
• Salon des Armes Anciennes et Miniatures.....	700	• Studyrama.....	5 500
• Foire Comtoise.....	130 940	• Brocante de Noël.....	6 158
• Foire de Pentecôte.....	15 000	• Brocantes mensuelles (5 en 2025).....	9 000
• Cap Emploi.....	3 500		

La répartition du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activité de la société est la suivante :

Activité	C.A. en €
Foires et salons	3 647 589 €
Restaurant Traiteur du Palais	1 066 399 €
Restaurant Boulevard Ouest	329 836 €
Espace Location	970 664 €
Salle spectacles	541 681 €
Opérations indirectes	26 580 €
Totaux	6 582 749 €

La répartition du chiffre d'affaires distinguant la part d'activité de la société exercée pour le compte des actionnaires s'organise comme suit :

Activités \ Actionnaires	CAFC	BECM	CAISSE D'ÉPARGNE	CHAMBRE DE COMMERCE	CHAMBRE D'AGRICULTURE	VILLE DE BESANCON	DÉPARTEMENT DU DOUBS	TOTAL
Foires et salons	6 983 €		7 016 €		4 332 €	5 714 €	4 171 €	28 216 €
Restaurant traiteur du Palais	17 225 €	28 467 €	9 897 €		6 373 €		13 440 €	75 403 €
Location d'espaces	5 511 €	8 223 €	4 337 €		1 848 €		53 754 €	73 673 €
Totaux	29 719 €	36 690 €	21 250 €		12 553 €	5 714 €	71 366 €	177 292 €

III. RESPECT DES ENGAGEMENTS DU DÉLÉGATAIRE VIS-A-VIS DU DÉLÉGAN

L'intégralité des engagements financiers envers le S.Y.M.M. a été scrupuleusement respectée et est déjà pleinement tenue pour toute la durée de la délégation de service public. Le tableau suivant permet de suivre l'avancement des réalisations de la S.E.M.M. au titre des grosses réparations, des gros entretiens et des renouvellements à mener :

Année	Grosses réparations	Invest. Renouvellement	Réfection palais
2017	84 161,12 €	108 866,37 €	9 684,00 €
2018	94 915,07 €	122 360,52 €	427 102,82 €
2019	- 224,91 €	9 331,25 €	729 353,66 €
2020	54 306,48 €	- €	502 859,66 €
2021	24 261,65 €	- €	2 784,00 €
2022	113 837,89 €	29 559,85 €	15 188,85 €
2023	101 485,36 €	189 233,97 €	- €
2024	193 395,69 €	25 455,45 €	- €
2025	111 053,97 €	88 499,37 €	- €
Total	777 192,32 €	573 306,78 €	1 686 972,99 €
Objectif DSP	495 000,00 €	385 000,00 €	1 700 000,00 €
Écart	282 192,32 €	188 306,78 €	- 13 027,01 €
Écart global			457 472,09 €

Conformément à l'accord conclu à la suite de la crise Covid pour l'année 2021, 1/12 de l'engagement initial prévu dans la DSP a été déduit au titre des grosses réparations et du renouvellement des investissements, soit 80 k€.

À ce jour, l'objectif global est dépassé de 457 k€. L'engagement de la SEMM d'investir 2 580 000 € sur la durée de la DSP est ainsi d'ores et déjà respecté.

En 2025, 111 053 € ont été consacrés aux grosses réparations et 131 243 €, aux investissements.

Ainsi, conformément aux termes de la DSP qui nous lie, près de 250 000 € ont été dédiés à la réparation, à l'entretien et à l'amélioration du Parc.

La liste des investissements et des grosses réparations pour l'année 2025 est la suivante :

GROSSES RÉPARATIONS	Montants HT
Système de Sécurité incendie SSI Espace Nord - Solde	29 393,85 €
Enrobé liaison Hall C / Hall B1	40 657,50 €
Garde-corps derrière Palais des Congrès	21 780,00 €
Réparation skydomes - Solde	658,60 €
Salle de spectacle - Moteurs désenfumage	8 490,88 €
Matériel - Disjoncteur	2 674,00 €
Hall C - Trappes métalliques bétonnées	2 409,14 €
Diagnostic structurel dalle Palais des congrès	4 990,00 €
Total grosses réparations de l'exercice	111 053,97 €
INVESTISSEMENTS	Montants HT
Informatique - Serveur Bureautique SEMM	5 605,00 €
Matériel - 6 chalets caisses et 9 chalets clients et divers	80 056,37 €
Informatique - Complément billetterie en ligne pour exposants F&S	1 500,00 €
Matériel - Coffrets électriques	16 300,00 €
Matériel - Lave-verres restaurant traiteur	8 443,00 €
Matériel - Armoire électrique et Rode wireless salle de spectacles	1 774,17 €
Matériel - Ensemble téléviseur + pied, accueil palais des congrès	1 347,00 €
Informatique - Matériel bureautique	7 692,00 €
Matériel - Tables polyvalentes	5 429,00 €
Matériel - Rallonges électriques	3 097,03 €
Total investissements de l'exercice	131 243,57 €

IV. AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale a approuvé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils ont été présentés et a décidé d'affecter un bénéfice de 281 338 euros, après impôts sur le compte de « réserves facultatives ».

Aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Aucune dépense visée à l'article 39.4 du C.G.I. non déductible fiscalement n'a été relevée au cours de l'exercice.

V. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société n'a pas engagé de programme significatif en matière de recherche et de développement. Cette situation résulte d'un contexte opérationnel spécifique ayant conduit à la suspension de toute initiative dans ce domaine sur la période considérée, notamment à compter du mois de septembre, en raison de l'absence prolongée pour maladie du directeur général délégué.

VI. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ : PERSPECTIVES 2025

Portée par la tenue de Micronora, du salon Rétropolis et par une dynamique accrue sur les congrès, l'année 2026 s'annonce globalement plus favorable que 2025 sur le plan budgétaire.

La performance de la Foire Comtoise demeurera néanmoins un élément déterminant de l'équilibre global. Son ouverture anticipée au vendredi 8 mai, offrant une journée supplémentaire, constitue un atout. Dans un environnement économique encore évolutif, certains facteurs externes, tels que le coût des carburants ou les arbitrages budgétaires des ménages, pourraient toutefois influencer la fréquentation. Par ailleurs, malgré des animations valorisant le trait comtois, l'absence des Montbéliardes pourrait légèrement modifier la mobilisation d'une partie du public du Haut-Doubs et des clients fidèles.

L'événement Vache de Salon reste également soumis à des aléas, susceptibles d'impacter l'activité en cas d'évolution tardive du contexte sanitaire.

Enfin, la progression des coûts des matières premières continuera d'exercer une pression sur les activités de restauration.

En synthèse, 2026 s'annonce bien orientée en matière d'activité, avec une vigilance à maintenir quant au contexte économique extérieur.

VII. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

RAS depuis la clôture de l'exercice.

VIII. CONVENTIONS VISÉES A L'ART. L225-38 DU CODE DE COMMERCE SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Conformément à l'article L225-38 du Code de Commerce, les conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé ou qui ont été conclues sur l'exercice, ont été approuvées par l'Assemblée Générale.

Le Commissaire aux Comptes de la S.E.M. MICROPOLIS a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

IX. CONTRATS D'ENTRETIEN PASSÉS AVEC DES SOCIÉTÉS DE SERVICE

Les matériels et équipements exploités sont maintenus en bon état de fonctionnement grâce à une surveillance générale et un entretien régulier confié aux entreprises suivantes :

FOURNISSEUR	OBJET	2024		2025	
		Contrat	Contrat	Contrat	Autre
ANTARGAZ ENERGIES	Fourniture GPL en bouteilles propane et butane.		3 016 €		3 021 €
APAVE ALSACIENNE	Vérification installations gaz, électricité, chauffage central et levage manutention.	9 922 €		11 943 €	
AVIPUR	Nettoyage hottes de cuisine	1 836 €		1 872 €	
B3M	Entretien des portes sectionnelles, barrières levantes.	3 300 €	232 €	3 300 €	2 882 €
BONNEFOY BETON CARRIÈRES	Collecte et traitement des déchets.		10 025 €		8 693 €
CRECALE	Analyse bactériologique des restaurants.		3 987 €		3 576 €
CULLIGAN FRANCHE-COMTE	Location de fontaines à eau.	968 €	562 €	1 003 €	
DIGITALE DELUXE	Hébergement et mise en place site internet		2 268 €		2 030 €
EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES	Maintenance électricité et poste HT	14 996 €			
EMS	Gardiennage, sécurité et télésurveillance.		85 080 €		18 718 €
ENGIE	Fournisseur d'électricité.		196 104 €		150 983 €
ENGIE SOLUTIONS	Entretien, assistance technique installations thermiques et chauffage.	37 131 €	8 637 €	38 349 €	2 784 €
ETIS	Maintenance gaz chariots.	2 720 €	5 940 €	2 720 €	9 179 €
JLC CONSEILS	Maintenance logiciel comptable et facturation.	2 236 €		2 305 €	
FRANCHE-COMTÉ INCENDIE	Vérification matériel incendie et entretien des extincteurs		10 502 €		6 106 €
GAZ DE BORDEAUX	Fournisseur de gaz naturel		94 369 €		109 469 €
GBM	Eau et assainissement et ordures ménagères.		33 057 €		18 192 €
GRENKE	Caisses enregistreuses Restaurants	6 952 €		7 116 €	
HORIS	Vérification et maintenance des chambres froides, entretien des fournitures et du matériel de cuisine.	7 415 €	3 447 €	7 709 €	5 310 €
IPIJ	Maintenance logiciel Intermittents	350 €		350 €	
KOESIO	Parc photocopieurs, système de GED	7 310 €	1 258 €	7 478 €	
LA POSTE	Relève et dépose du courrier	3 295 €		1 939 €	
LENI GROUP	Logiciels GPS et GSM	9 883 €		5 508 €	
LINGENET	Habillement de service (vêtement travail), distributeurs sanitaires		7 291 €		8 093 €
NICOLLIN SA	Collecte et traitement des déchets.		43 592 €		35 633 €
ONET	Nettoyage		206 348 €		184 709 €
ORANGE LEASE	Maintenance des services	5 395 €		5 395 €	
PITNEY BOWES	Machine à mettre sous pli.	1 503 €		0 €	
PR.IN.SE SELARL	Chargé de sécurité.		25 253 €		26 915 €
QUADIENT	Système affranchissement	2 284 €		2 325 €	
SARP HYGIENE BATIMENT	Dératisation, désinsectisation		1 890 €		
SENDINBLUE	Plateforme envoi mailings	682 €		918 €	
SCHINDLER	Entretien des ascenseurs et monte-charge.	11 328 €		11 221 €	
SGS SAGE	Gardiennage, sécurité et télésurveillance.		301 017 €		282 236 €
SHB	Dératisation, désinsectisation.				2 901 €
SIEMENS	Maintenance des installations de détection incendie.	27 952 €	4 790 €	27 538 €	
SPOTT	Logiciel Planexpo	30 200 €		30 400 €	
SYSTEMATIC CASH MAG	Caisses enregistreuses Restaurants	6 658 €		4 643 €	
VIRLY	Chariots élévateurs	18 385 €	1 044 €	20 112 €	754 €
TOTAL H.T.		212 700 €	1 049 706 €	194 144 €	882 184 €

TVA acquittée sur les encaissements - FR 69419515416 - Société d'Economie Mixte de Micropolis - Capital de 100 000 € - RCS Besançon B 419,515,416



SEM MICROPOLIS
3 bd Ouest - CS 82019
25050 Besançon Cedex

WWW.MICROPOLIS.FR
contact@micropolis.fr

T. 03 81 41 08 09 F. 03 81 52 18 38 Rapport d'activité S.E.M.M. 2025 - p 8

X. EFFECTIF DE LA S.E.M.M. ET ORGANIGRAMME AU 31/12/2025

Effectif S.E.M.M. 2025 (en ETP)

	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25
Permanents	31,58	32,81	32,35	34,35	34,35	33,35	32,35	32,58	35,35	33,98	33,75	33,75
Intermittents	2,48	1,00	2,19	1,11	11,84	0,47	0,00	0,00	0,16	1,03	1,32	0,53
CDD	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total intérimaires	12,02	7,34	10,62	13,46	25,70	7,72	1,57	0,15	9,52	15,28	12,71	9,58
Total ETP	46,58	41,65	45,66	49,42	72,39	42,05	33,92	32,73	45,02	50,29	47,78	43,86

Détail postes intérimaires :

Technique	0,29	0,21	0,69	4,21	5,15	1,35	0,15	0,10	0,79	2,72	1,12	0,59
Traiteur	6,05	3,39	5,86	5,19	10,10	2,42	0,10	0,05	5,24	7,44	8,60	6,03
Restaurant BO	3,17	3,18	2,80	3,12	5,67	2,58	1,33	0,00	3,01	4,02	2,16	2,22
Salle de spectacles	2,40	0,56	0,84	0,69	0,11	0,14	0,00	0,00	0,43	0,55	0,13	0,51
Foires & Salons	0,11	0,00	0,22	0,00	0,74	0,08	0,00	0,00	0,00	0,37	0,00	0,20
Caisses	0,00	0,00	0,00	0,25	3,89	0,29	0,00	0,00	0,00	0,18	0,34	0,00
Hôtes location	0,00	0,00	0,21	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,04	0,00	0,37	0,03

Effectif moyen sur l'année 2025 : 45,9 ETP

Pour mémoire effectif S.E.M.M. 2024 (en ETP)

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Permanents	34,65	33,65	34,57	33,65	33,65	33,65	33,75	32,77	32,35	32,35	32,35	32,04
Intermittents	1,58	0,42	1,11	1,27	6,44	2,00				0,90	0,95	0,79
CDD	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70
Total intérimaires	6,87	2,45	15,61	12,40	25,41	14,82	6,60	1,96	16,32	21,85	18,57	8,61
Total ETP	43,80	37,22	52,00	47,01	65,19	49,28	39,05	33,42	49,17	55,80	52,57	42,14

Détail postes intérimaires :

Technique	0,00	0,00	3,14	5,57	2,58	1,43	0,90	1,57	2,26	5,80	4,27	0,74
Traiteur	4,10	0,82	9,01	4,37	10,46	8,79	0,38	0,09	8,56	9,76	9,96	5,38
Restaurant BO	1,40	1,41	2,24	1,71	4,79	2,62	2,56	0,06	4,47	4,03	3,16	1,96
Salle de spectacles	1,29	0,11	0,42	0,60	0,41	0,30	0,71	0,00	0,00	0,78	0,06	0,31
Foires & Salons	0,00	0,00	0,00	0,00	1,79	1,69	2,06	0,23	0,97	1,06	0,00	0,00
Caisses	0,00	0,00	0,72	0,15	5,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,42	0,74	0,19
Hôtes location	0,08	0,11	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	0,00	0,38	0,03

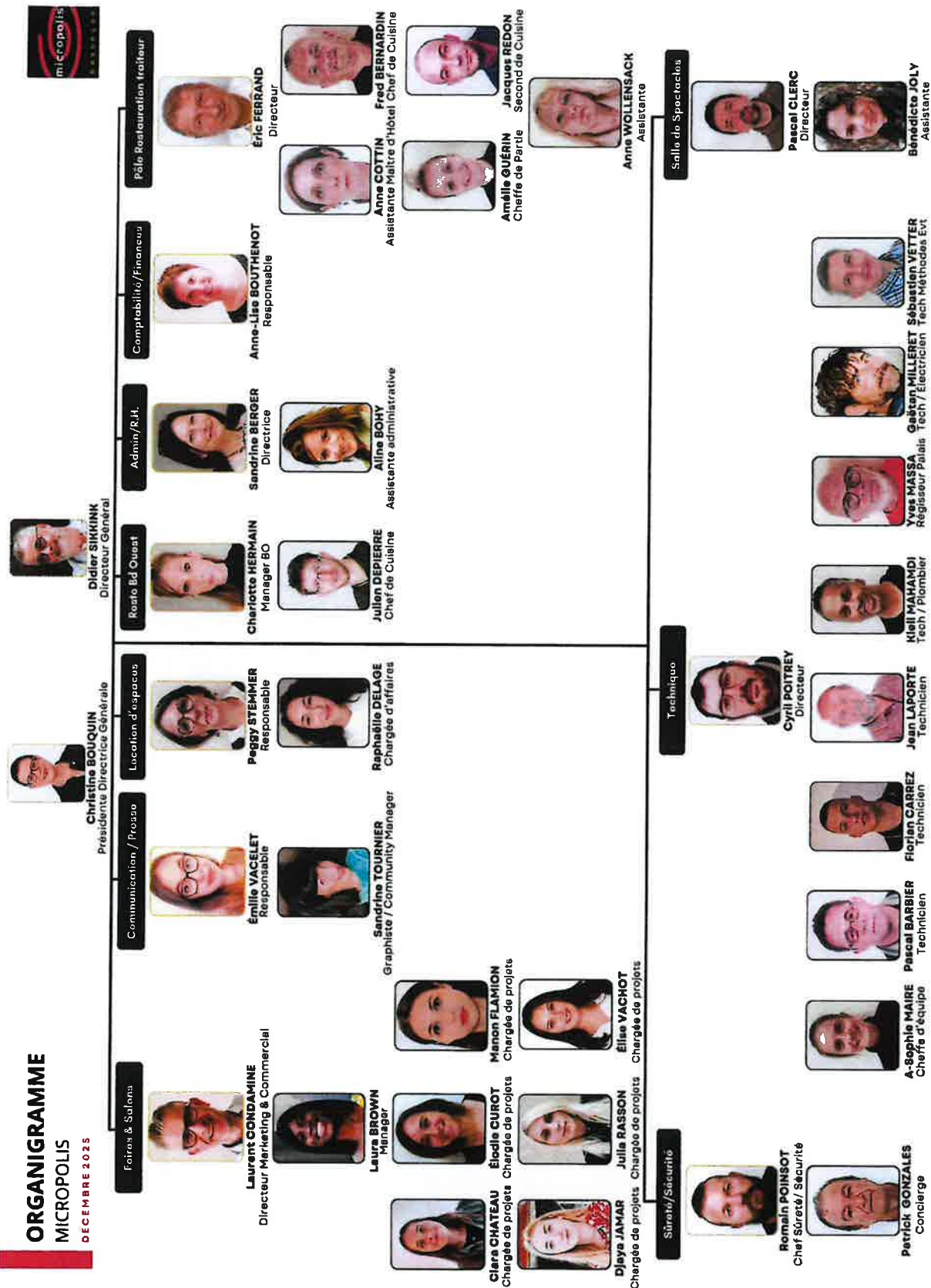
Effectif moyen sur l'année 2024 : 47,9 ETP

Répartition de l'effectif en fonction
de la catégorie socio-professionnelle



ORGANIGRAMME MICROPOLIS

DECEMBRE 2025



XI. FACTURES RECUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Article D,441-I: Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture dont le terme est échu							Article D,441-I: Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture dont le terme est échu										
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)					
(A) Tranches de retard de paiement																	
Nombre de factures concernées						18							23				
Montant total des factures concernées TTC						2 924	7 108	510	6 713	764	15 095	14 983	77 484	14 494		698	92 676
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT						0,1%	0,2%	0,0%	0,2%	0,0%	0,4%						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice HT												0,23%	1,18%	0,22%	0,00%	0,01%	1,41%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées																	
Nombre de factures exclues						3							2				
Montant total des factures exclues TTC						1 723							536				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L,441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)																	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements						* Délais contractuels : 30 jours date de facture * Délais légaux : 45 jours fin de mois						* Délais contractuels : 30 jours date de facture * Délais légaux : 45 jours fin de mois					



SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE MICROPOLIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars : 9 rue Madeleine Brès – BP 1543 – 25009 BESANCON CEDEX
Tel : +33 (0)3 81 53 28 55 – Siret 622 820 223 00122 - www.mazars.fr

FORVIS MAZARS

Société d'Expertise Comptable – Tableau de l'Ordre Régional de Bourgogne Franche-Comté
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Besançon
S.A.S. au Capital de 8 000 000 € – R.C.S. Besançon 622 820 223 – Siret 622 820 223 00122
Siège social : 9 rue Madeleine Brès – BP 1543 – 25009 BESANÇON CEDEX – N° de TVA Intracom : FR 24 622 820 223

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE MICROPOLIS

Société d'économie mixte locale

RCS : BESANCON 419 515 416

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE MICROPOLIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE MICROPOLIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les actifs mis en concession par le concédant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Besançon, le 12 juin 2026

Latif ERGIN
Associé

BILAN ACTIF

SEM MICROPOLIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,40		0,49
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	140 200	121 204	18 996		23 546	
Fonds commercial	262 342	224 223	38 119		47 477	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				79,06		81,43
Terrains						
Constructions	1 402 434	669 947	732 487		849 333	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	1 113 946	935 687	178 259		100 660	
Autres immobilisations corporelles	27 640 349	17 279 842	10 360 507		10 744 752	
Immob. corp. en cours, av. acptes	805		805			
Immobilisations financières				0,32		0,31
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts	43 613		43 613		43 613	
Autres immobilisations financières	2 100		2 100		1 500	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	30 605 789	19 230 902	11 374 887	79,79	11 810 881	82,24
Stocks et en-cours				0,23		0,26
Mat. premières, autres approv.	5 999		5 999		7 925	
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises	27 215		27 215		29 298	
Avances et acomptes versés /cdes	825		825	0,01		
Créances (2)				4,30		2,83
Créances Clients et comptes ratt.	533 267	11 661	521 606		308 912	
Personnel et comptes rattachés	1 000		1 000		300	
Créances fiscales et sociales	57 002		57 002		94 319	
Autres créances	7 589		7 589		409	
Débiteurs divers	25 323		25 323		3 037	
Charges constatées d'avance	80 146		80 146		51 938	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				10,52		10,44
Actions propres						
Autres titres	1 500 000		1 500 000		1 500 000	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	655 183		655 183	4,60	554 302	3,86
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	2 893 549	11 661	2 881 888	20,21	2 550 438	17,76
Frais d'émission des emprunts (IV)						

BILAN ACTIF

SEM MICROPOLIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	33 499 338	19 242 563	14 256 775	100	14 361 319	100

(2) Dont à moins d'un an 689 251

BILAN PASSIF

SEM MICROPOLIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 100 000)	100 000	1	100 000	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		11		8
Réserve légale	10 000		10 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 503 751		1 208 466	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	281 338	2	295 286	2
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	1 895 089	13	1 613 751	11
Emissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Droits du concédant	10 112 073	71	10 448 862	73
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	10 112 073	71	10 448 862	73
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	335 333	2	332 355	2
TOTAL DES PROVISIONS (II)	335 333	2	332 355	2
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	398 004	3	754 830	5
Emprunts et dettes financières diverses			418	
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	158 775	1	216 436	2
Fournisseurs, factures non parvenues	109 706	1	124 305	1
Dettes fiscales et sociales	566 255	4	476 185	3
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 351		40 405	
Produits constatés d'avance	677 188	5	353 772	2
TOTAL DES DETTES (1) (III)	1 914 280	13	1 966 350	14
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	14 256 775	100	14 361 319	100

(1) Dont à moins d'un an 1 714 280

COMPTE DE RÉSULTAT

SEM MICROPOLIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	1 344 457	1 535 173	-190 716	-12
Production vendue	5 238 292	5 602 093	-363 801	-6
Montant net du chiffre d'affaires	6 582 749	7 137 266	-554 517	-8
Production stockée				
Production immobilisée	22 341		22 341	
Subventions	5 583		5 583	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	111 787	181 172	-69 385	-38
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	2 250		2 250	
Autres produits	24 550	4 651	19 899	428
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 749 260	7 323 090	-573 830	-8
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	403 101	471 420	-68 319	-14
Variation de stocks	2 082	941	1 141	121
Achats de matières premières et autres appro.	32 842	49 303	-16 460	-33
Variation de stocks	1 926	-1 338	3 264	244
Autres achats et charges externes (1)	2 955 576	3 569 124	-613 548	-17
Impôts, taxes et versements assimilés	108 485	94 060	14 425	15
Salaires	1 748 313	1 669 893	78 420	5
Cotisations sociales	757 682	695 934	61 748	9
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	306 669	283 560	23 109	8
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	639	15 339	-14 700	-96
Dotations aux provisions	19 141	63 438	-44 297	-70
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	187 381	181 376	6 006	3
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 523 837	7 093 049	-569 212	-8
(1) y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier		6 157		
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	225 424	230 041	-4 618	-2
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	51 076	60 465	-9 390	-16
Autres intérêts et produits assimilés	9 224	10 253	-1 029	-10
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	60 299	70 718	-10 419	-15

COMPTE DE RÉSULTAT

SEM MICROPOLIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	4 385	6 919	-2 534	-37
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	4 385	6 919	-2 534	-37
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	55 914	63 799	-7 885	-12
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	281 338	293 840	-12 502	-4
Produits exceptionnels (VII)		2 896	-2 896	-100
Charges exceptionnelles (VIII)		1 450	-1 450	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		1 446	-1 446	-100
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	6 809 559	7 396 704	-587 144	-8
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 528 221	7 101 418	-573 197	-8
BÉNÉFICE OU PERTE	281 338	295 286	-13 948	-5

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SEM MICROPOLIS**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 14 256 775,06 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 281 337,81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 10/03/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Un contrat d'affermage a été conclu entre le Syndicat Mixte de Micropolis (SYMM) et la Société d'Economie Mixte de Micropolis (SEMM) le 22 décembre 2016 pour une durée de 12 ans, avec effet au 1er janvier 2017.

Dans le cadre de ce contrat, le SEMM s'est acquittée d'un droit d'entrée de 112 342 €.

Au titre de l'exercice 2025, le montant de la redevance s'élève à 169 753 €, sans partie variable.

Un avenant n°4 à la DSP a été conclu le 10 mars 2026, prévoyant la prise en charge par le SEMM de la réalisation et le financement des travaux de la future entrée du Parc rue du Dr Mouras, pour un montant estimatif de 155 393 € HT. La date prévisionnelle des travaux est estimée à juin 2026. Une compensation économique est prévue en contrepartie, consistant en une suspension temporaire de la redevance d'affermage due au titre de 2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Modifications de présentation :

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel visant à en exclure les opérations relevant de l'activité normale et courant de l'entité ;
- Suppression de la technique du transfert de charges ;
- Mise à jour du plan de comptes, rationalisation des modèles d'états financiers et nouveaux tableaux pour enrichir l'annexe.

Impacts concernant le bilan :

- Regroupement des immobilisations en cours avec les avances et acomptes ;
- Présentation des charges constatées d'avance dans la rubrique "Créances".

Impacts concernant le compte de résultat :

- Regroupement des produits et charges exceptionnels sur deux lignes distinctes ;
- Reclassement des transferts de charges 2024 :
 - >Transferts d'exploitation => " Reprise sur amortissements , dépréciations et provisions" (résultat d'exploitation) ;
 - >Transferts financiers => " Reprise sur dépréciations et provisions" (résultat financier) ;
 - >Transferts exceptionnels => " Produits exceptionnels".

Le comparatif 2024 ayant été modifié, en raison des seuls reclassements de présentation nécessaires pour l'adapter aux nouveaux modèles, le bilan et compte de résultat 2024 tels qu'arrêtés et publiés sont présentés séparément ci-après en annexe libre. Les tableaux comprenant ces postes et présents dans l'annexe ont été amendés en conséquence.

Les différents impacts sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Remboursement de frais de personnel :

- > Comptabilisation au crédit des charges de personnel (compte 649) pour un montant de 85,5 K€ en 2025.